

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 25 AOÛT 1859.

PRÉSIDÉE PAR M. GUIZOT, DIRECTEUR.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix d'éloquence, à décerner en 1859, *l'Éloge de Regnard*.

Le prix a été décerné au n° 25, portant pour épigraphe :

J'ai ri, me voilà désarmé.

dont l'auteur est M. GILBERT.

L'accessit a été décerné au n° 15, portant pour épigraphe :

C'est une étrange entreprise que celle de faire rire les honnêtes gens.

dont l'auteur est M. Achille DIDIER, professeur au lycée Napoléon.

PRIX DE POÉSIE.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix de poésie, à décerner en 1859, *la sœur de Charité au XIX^e siècle.*

Le prix a été décerné à la pièce de vers inscrite sous le n^o 131, et portant pour épigraphe :

Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.

Évang. S. Matthieu.

dont l'auteur est mademoiselle Ernestine DROUET.

La pièce inscrite sous le n^o 11, et portant pour épigraphe :

Caritas non quærit quæ sua sunt.

Épître S. Paul.

dont l'auteur ne s'est pas fait connaître,

et la pièce inscrite sous le n^o 130, et portant pour épigraphe :

Videte, vigilate, et orate.

Évang. S. Marc.

dont l'auteur est M. Henri BORNIER, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ont obtenu chacune une mention honorable.

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉ AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française décerne :

Un prix de *trois mille francs* à M. l'abbé HALLUIN, domicilié à Arras, *Pas-de-Calais*.

Deux prix de *deux mille cinq cents francs*, chacun :

A Anne DURÉ, à Bécherel, *Ille-et-Vilaine* ;

A Marguerite MONNIER, femme THIÉBAUT, à Vic-sur-Seille, *Meurthe*.

Cinq médailles de *mille francs*, chacune :

A Charles BOITEUX, à Jaucourt, *Aube* ;

A François CAYZAC, à Laguiole, *Aveyron* ;

A Marie-Anne DURUPT, femme COTTARD, à Épinal, *Vosges* ;

A Honorée MERLET, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;

A Joséphine DANAUCHER, veuve PALLORDET, à Bourg, *Ain*.

Treize médailles de *cinq cents francs*, chacune :

A Vérance-Thérèse CHAVE, à Cavaillon, *Vaucluse* ;

A Jeanne COQUERI, à Bouxière-sous-Froidmont, *Meurthe* ;

A Antoinette COUDERCHET, à Paris, *Seine* ;

A Marie DEDIEU, à Mauvesin-de-Prat, *Ariège*.

A Marguerite FRUGIER, veuve DESCHAMPS, à Aix-sur-Vienne, *Haute-Vienne*.

- A *Jeanne* GILARDEAU, à Juigné-sur-Loire, *Maine-et-Loire*;
A *Barbe-Catherine* HASSLY, à Strasbourg, *Bas-Rhin*;
A *Jeanne* LEDEMÉ, à Passais-la-Conception, *Orne*;
A *Catherine* COSMAO, veuve MAUGUEN, à Nantes, *Loire-Inférieure*;
A *Marie* MICHON, à Succieu, *Isère*;
A *Anne-Scolastique* PICOU, à Montsalvy, *Cantal*;
A *Élisabeth* RETHORÉ, à Montauban, *Tarn-et-Garonne*;
A *Jeanne-Marie* SAINT-FRAI, à Tarbes, *Hautes-Pyrénées*.

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française décerne un prix de *trois mille francs* :

A M. JANET, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes*.

Un prix de *deux mille cinq cents francs* à M. l'abbé COGNAT, pour son ouvrage sur *saint Clément d'Alexandrie*.

Trois médailles de *deux mille francs*, chacune :

A M. Charles LAFONT, pour un recueil de poésies intitulé : *Les Légendes de la Charité*;

A M. PÉCONTAL, pour un recueil de vers intitulé : *Légendes et poésies*;

A M. X. MARMIER, pour son ouvrage intitulé : *Les Fiancés du Spitzberg*.

Une médaille de quinze cents francs :

A madame PAFE, née Marie CARPANTIER, auteur d'un livre élémentaire intitulé : *Leçons des choses pour les enfants*.

Une médaille de mille francs :

A M. Sébastien RHÉAL, pour ses *Études et traductions de Dante*.

PRIX EXTRAORDINAIRES

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

En 1852 l'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de trois mille francs, la question suivante :

Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du XVII^e siècle, avant la tragédie du CID et le DISCOURS de Descartes SUR LA MÉTHODE.

Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du XVI^e siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau, et produisit de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génies créateurs.

Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la vie et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans l'Église, dans la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou achevant leur carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de la langue.

Après plusieurs prorogations successives, l'Académie a décidé que, sur le prix originairement proposé, une médaille honorifique, de la valeur de quinze cents francs, serait décernée à l'ouvrage inscrit sous le n° 2, et portant pour épigraphe: *Agnovi quod in his esset labor*, dont l'auteur est M. Jules JOLLY, substitut du procureur impérial de la Seine.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de quatre mille francs, à décerner en 1859, *Un lexique de la langue et du style de Corneille, à extraire de l'ensemble complet de ses œuvres.*

L'Académie a décidé que le prix, dans la proportion d'une somme de trois mille francs, serait décerné au mémoire et au recueil inscrits sous le n° 4, portant pour épigraphe: *Il est constant qu'il y a des préceptes puisqu'il y a un art, mais il n'est pas constant quels ils sont*, dont l'auteur est M. MARTY-LAVEAUX.

L'Académie a décidé que, sur le restant de la valeur du prix, une médaille honorifique de mille francs serait décernée au mémoire et au recueil inscrits sous le n° 7, portant pour épigraphe : *Multus labor, multa in labore methodus, etc.*, dont l'auteur est M. Frédéric GODEFROY.

L'ouvrage inscrit sous le n° 1, et portant pour épigraphe : *Chaque auteur à son dictionnaire et sa manière*, dont l'auteur est M. Félix CADET, professeur de logique au lycée impérial d'Alger,

Et l'ouvrage inscrit sous le n° 8, portant pour épigraphe : *Laboremus*, dont l'auteur est M. François BESLAY, avocat à la Cour impériale de Paris,

Ont obtenu chacun une mention honorable.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné cette année le grand prix de la fondation Gobert à M. Henri MARTIN, pour le *quinzième volume de son Histoire de France*.

L'Académie maintient pour la présente année le partage du second prix entre M. CHÉRUEL, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'administration monarchique en France*, et M. Théophile LAVALLÉE, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la maison de Saint-Cyr*.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. Bordin, pour encourager la haute littérature, est décerné, pour la présente année, à l'ouvrage de M. GÉRUSEZ, intitulé : *Histoire de la littérature française pendant la révolution*.

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M^{me} DESBORDES-VALMORE.
